

N° CP 5<sup>e</sup>/9206  
Séance du 13 OCT. 2006

**DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX AU SEIN DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE**

La Commission Permanente,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,  
VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,  
VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- désigne :
  - Messieurs Daniel WEBER et Alphonse HARTMANN en qualité de titulaires
  - Messieurs Pierre SCHMITT et Michel HABIG en qualité de suppléants

pour siéger au Conseil Départemental de Sécurité Civile.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 17 OCT. 2006  
Publication 20 OCT. 2006  
Pour le Préfet, le Conseil Général  
délégation



Ludovic LIONS

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
17 OCT. 2006  
Charles B. STNER